

DEPARTEMENT
DU
V A R

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 23

Présents 22

Votants 23

L'an deux mille quatorze
le trois du mois de décembre
le Conseil municipal de la commune de La Motte
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Valérie MARCY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2014

OBJET :

PRÉSENTS : Mme MARCY Valérie, Maire - M. ROUX Philippe - Mme
DUMOULIN Laurence - M. JOUFFROY Philippe - Mme BARBERIS Isabelle -
M. RAMELLA Serge - Mme FORESTIER Maude, Adjoints.

N° 78/2014

APPROBATION DU
ZONAGE DE
L'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF ET
COLLECTIF

Mme MIRMONT Karine - Mme PIERMARIA Brigitte - M. BERTRAND
Gilbert - Mme GROOS Marie-Christine - M. LE POULAIN Yves - Mme BESSON
Catherine - M. GOTTARDI Alain - M. ANTOIN Daniel - M. PONCELET Christian
M. BERANGER Thierry - Mme BARDEL Nathalie - M. PERON Pascal - M.
DEROCH Bruno - M. BERKANE Samy - M. HITA Jérôme, Conseillers
Municipaux.

EXCUSÉE : Mme VACHALD Sabine qui donne procuration à M. PERON Pascal.

Mme Maude FORESTIER. a été désignée secrétaire de séance.

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les milieux aquatiques ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-10 ;

Vu le schéma directeur de l'assainissement réalisé en 2004 et 2005 et mis à jour en
2009 ;

Vu l'arrêté municipal du 16 février 2010 prescrivant l'ouverture d'une enquête
publique relative au projet de plan de zonage d'assainissement qui s'est déroulé du
15 mars au 20 avril 2010 ;

Vu le rapport d'enquête et les conclusions établies par Monsieur Philippe
GONZALEZ, commissaire enquêteur en date du 17 mai 2010 émettant un avis
favorable sur ce dossier ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement non collectif et collectif, tel
qu'il a été présenté, est prêt à être approuvé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de zonage de l'assainissement non collectif et collectif de la commune ;
- AUTORISE le Maire à accomplir les formalités d'affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux ;
- PRECISE que ce plan de zonage sera mis à disposition du public, auprès des services techniques de la commune.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

le :

- 4 DEC. 2014

Publié ou Notifié

le :



Ainsi fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme :

Le Maire,

Valérie MAHCY